



Décision du 26 novembre 2020

Sat Gal/MI/2020. 45

**OBJET : Achat de diverses fournitures en matériels et en matériaux pour les bâtiments communaux - Attribution des marchés**

Nous Jean-Marc TELLIER,  
Maire de la Ville d'AVION,  
Vice-Président du Conseil Départemental,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la gestion municipale et énumérant les domaines dans lesquels le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 05/2020/02 en date du 26 mai 2020 portant application de l'article susvisé,

Vu le Code de la Commande Publique modifié par les Décrets n° 2019-259 du 29 mars 2019 et 2019-1344 du 12 décembre 2019 portant sur diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du Code de la Commande Publique,

Vu la consultation sous la forme de l'appel d'offres lancée le 8 septembre 2020 au JOUE, au BOAMP, sur le site internet de la Ville d'Avion et la plateforme de dématérialisation achat public pour l'attribution des marchés ci-dessous conclus annuellement sans montant minimum ni montant maximum :

- LOT 1 « Achat de tous types de boiseries pour les services techniques municipaux »
- LOT 2 « Fournitures de matériels d'aménagement, d'agencement et de diverses quincailleries » pour les services techniques municipaux,
- LOT 3 « Achat de matériels électriques pour les services techniques municipaux »
- LOT 4 « Achat de matériaux de rénovation pour les services techniques municipaux »
- LOT 5 « Achat de menuiseries intérieures bois pour les différents bâtiments communaux »
- LOT 6 « Achat de dalles de plafond modulaires et d'accessoires pour les services techniques municipaux »
- LOT 7 « Achat de peintures, d'enduits intérieurs, de revêtements muraux, de revêtements de sols souples et d'accessoires pour les services techniques municipaux »

Vu les huit offres reçues dans les délais fixés dans le règlement de consultation,

Vu les critères d'attribution des offres définis dans le règlement de consultation ainsi qu'il suit :

**→ Pour les lots 1 et 6 :**

**1/ Valeur technique.** Pondération : 45% jugée au regard des sous critères suivants :

- Moyens humains et matériels affectés à la prestation, référent : 20 pts
- Modalités de prise en compte d'une commande : 20 pts
- Capacités et adresses des lieux de stockage : 20 pts
- Qualité des produits : 20 pts
- Diversité des produits sur catalogues : 20 pts

Accusé de réception en préfecture  
062-216200659-20201126-2020-45-AU  
Date de télétransmission : 26/11/2020  
Date de réception préfecture : 26/11/2020

**2/ Prix proposés** comptant pour 35 % de la note, jugés au regard du bordereau des prix unitaires, du bordereau de remises sur catalogues et du devis estimatif,

**3/ Délais d'approvisionnement et de livraison** jugés au regard du cadre de réponse comptant pour 20 % de la note.

**→ Pour les lots 2, 5 et 7 :**

**1/ Valeur technique.** Pondération : 45% jugée au regard des sous critères suivants :

- Moyens humains et matériels affectés à la prestation, référent : 30 pts
- Modalités de prise en compte d'une commande : 20 pts
- Qualité des produits : 30 pts
- Diversité des produits sur catalogues : 20 pts

**2/ Prix proposés** comptant pour 35 % de la note, jugés au regard du bordereau des prix unitaires, du bordereau de remises sur catalogues et du devis estimatif,

**3/ Délais d'approvisionnement et de livraison** jugés au regard du cadre de réponse comptant pour 20 % de la note.

**→ Pour les lots 3 et 4**

**1/ Prix** appréciés selon le détail quantitatif estimatif (après correction si nécessaire) comptant pour 60 % de la note

**2/ Délais et organisation de la prestation** appréciés selon le cadre de réponse dûment rempli comptant pour 40 % de la note,

Vu ma décision de déclarer « sans suite » la consultation pour le lot 7 « peintures » le 8 octobre en cours de procédure,

Vu la consultation pour le lot 2 « quincaillerie » déclarée INFRUCTUEUSE (aucune offre reçue,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté le 25 novembre 2020 aux membres de la Commission d'Appel d'Offres,

**Considérant leur décision d'attribuer les marchés ainsi qu'il suit :**

- LOT 1 « Achat de tous types de boiseries » à la Société Artésienne des Bois sise à Méricourt, ZI de la Voye Gard, ce marché débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- LOT 3 « Achat de matériels électriques » à la société ODELEC NOLLET sise à Hénin Beaumont, 823 bld Schweitzer, ce marché débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- LOT 4 « Achat de matériaux de rénovation » à la société DOCKS DE L'OISE sise à Noyon, 150 rue Adrien Lhomme, ce marché débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- LOT 5 « Achat de menuiseries intérieures bois » et LOT 6 « Achat de dalles de plafond modulaires et d'accessoires » à la société DISPANO sise à Lesquin, rue de la Haie Plouvier, ces marchés débuteront le 15 janvier 2021.

Ces marchés, conclus sans montant minimum ni montant maximum sont conclus pour une période d'une année et pourront être reconduits tacitement TROIS fois une année.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et décidé à **AVION**, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire d'AVION  
Jean-Marc PELLIER  
(Pas-de-Calais)

Accusé de réception en préfecture  
062-216200659-20201126-2020-45-AU  
Date de télétransmission : 26/11/2020  
Date de réception préfecture : 26/11/2020